



# Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité 2022-2030

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

unicef   
pour chaque enfant

# La Stratégie de l'UNICEF pour un assainissement géré en toute sécurité couvrira les huit années de la période allant de 2022 à 2030



Cette stratégie vise à aider les gouvernements à garantir à leurs populations un assainissement géré en toute sécurité et à atteindre la cible des objectifs de développement durable (ODD) liée à l'assainissement.

Grâce à cette stratégie, l'UNICEF et ses partenaires aideront directement ou indirectement 1 milliard de personnes à accéder à un assainissement géré en toute sécurité.

D'après la définition retenue par le Programme commun OMS/UNICEF dans le cadre du suivi de la cible 6.2 des ODD, un service d'assainissement géré en toute sécurité implique l'utilisation d'installations d'assainissement améliorées, qui ne soient pas partagées avec d'autres ménages. Une installation d'assainissement améliorée est conçue pour assurer une séparation hygiénique des excréta du contact humain. Les installations améliorées incluent les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique reliées au réseau d'égouts, les fosses septiques ou les latrines à fosse, les latrines à fosse avec dalle (y compris les latrines à fosse avec ventilation), ainsi que les toilettes à compostage. Les excréta doivent être soit traités et éliminés sur site, soit stockés temporairement puis évacués et traités hors site, soit évacués avec les eaux usées (par le biais des égouts) puis traités hors site.

Les pouvoirs publics peuvent définir leurs propres exigences, normes techniques et réglementations en fonction des conditions physiques, sociales et institutionnelles locales.



## Un renforcement important des efforts et des investissements est nécessaire

Les progrès vers l'assainissement universel demeurent largement en deçà des objectifs fixés. Répartis de manière inégale d'un pays à l'autre, ces progrès s'avèrent insuffisants pour résorber les inégalités existantes et atteindre les populations les plus vulnérables. En 2020, le Programme commun de suivi estimait qu'environ 3,6 milliards de personnes à travers le monde n'avaient pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, et que le rythme d'augmentation de la couverture des services d'assainissement devrait être multiplié par quatre pour espérer garantir l'accès universel à de tels services d'ici à 2030.

ONU-Eau a mis au point un Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6, une initiative unificatrice destinée à produire des résultats rapides. La Stratégie de l'UNICEF pour l'assainissement est alignée sur ce cadre, conformément à une vision consistant à travailler main dans la main avec les partenaires de l'UNICEF afin de réaliser l'ambition commune d'un assainissement universel géré en toute sécurité.

## D'importants progrès ont été réalisés au titre de la cible 6.2 des ODD grâce à la Stratégie de l'UNICEF pour mettre fin à la défécation à l'air libre

L'élimination de la défécation à l'air libre constitue une priorité spécifique de la cible 6.2 des ODD. L'UNICEF a contribué de manière significative à l'atteinte de cette cible, en aidant les pays à accorder la priorité à la mise en œuvre de programmes d'élimination de la défécation à l'air libre au niveau national. La Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre a permis de lancer une série d'actions nationales qui ont produit des enseignements très utiles, tels que le besoin de promouvoir le leadership gouvernemental et la volonté politique afin d'obtenir les meilleurs résultats. Cette stratégie a également mis en lumière l'expertise de l'UNICEF en matière de changement social et comportemental, et a prouvé que des interventions bien conçues pouvaient faire évoluer les normes sociales. Les dix dernières années d'efforts axés sur l'élimination de la défécation à l'air libre ont montré que les programmes de l'UNICEF pouvaient encourager les populations à abandonner cette pratique et à adopter un meilleur niveau de service, idéalement un assainissement géré en toute sécurité. Le travail de l'UNICEF en faveur de l'élimination de la défécation à l'air libre a également mis en évidence les possibilités de mobilisation du secteur privé, de retours sur investissement, ainsi que de création d'emplois liées à

la prestation de services d'assainissement, y compris en matière de traitement et de revalorisation des déchets. La Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre a montré que la coordination et la collaboration sont essentielles pour tirer le meilleur parti possible de toutes les possibilités existantes en matière d'appui.

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité s'inspire de l'expérience positive de la Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre. Les programmes visant à éliminer la défécation à l'air libre continuent de représenter une part importante du travail de l'UNICEF en matière d'assainissement ; dans de nombreux pays, ces programmes demeurent au cœur de l'action de l'UNICEF en matière d'assainissement et sous-tendent les progrès vers un assainissement géré en toute sécurité.

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité présente une série d'approches et d'interventions conçues pour tirer parti de la vaste expérience ainsi que de la vaste portée de l'UNICEF dans le secteur de l'assainissement.

## La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité est conçue de manière à être pertinent et applicable dans tous les contextes programmatiques de l'UNICEF

La Stratégie permettra de s'assurer que les progrès vers un assainissement universel géré en toute sécurité reçoivent l'attention active et soutenue qui leur est due au sein de l'UNICEF. Axée sur l'assainissement des ménages des zones urbaines et rurales, elle couvre l'intégralité de la chaîne d'assainissement. Par ailleurs, cette stratégie met l'accent sur l'assainissement résilient au climat, sachant que l'UNICEF accorde une attention particulière à la prise en compte des changements climatiques. Elle comporte également un volet lié à l'assainissement dans les lieux publics et un volet sur l'élimination des excréments des enfants. Cette stratégie vise à encourager les bureaux de pays de l'UNICEF à inclure l'assainissement aussi bien dans leurs actions de préparation aux catastrophes que de relèvement à la suite d'une catastrophe, en travaillant dans le cadre du lien entre action humanitaire et développement.

L'assainissement est également essentiel dans les institutions, telles que les établissements de santé et les écoles, dans lesquelles les principes de gestion en toute sécurité des excréta tout au long de la chaîne d'assainissement sont les mêmes. Les interventions de l'UNICEF dans ces institutions sont présentées en détail dans d'autres stratégies complémentaires de l'UNICEF.

## Principes des programmes d'assainissement de l'UNICEF au titre de la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité

### L'approche appliquée par l'UNICEF au titre de cette stratégie s'articule autour des principes fondamentaux suivants :

- **Adopter une vision ambitieuse et agir à grande échelle** : Présenter l'assainissement comme un bien public exigeant des investissements publics et une supervision des pouvoirs publics au niveau des pays, des districts et des villes.
- **Accorder une attention particulière à la qualité, à l'équité et à l'inclusion** : Plaider en faveur de solutions d'assainissement pour tous (populations rurales ou urbaines, pauvres ou non pauvres, hommes ou femmes, enfants, personnes handicapées, personnes déplacées et réfugiées), conformément à l'engagement de l'UNICEF de ne laisser personne de côté.
- **Rechercher des solutions résilientes, écologiques et durables** : Adopter des approches de la prestation de services d'assainissement résilientes au climat, intégrées à l'économie circulaire et contribuant à la réduction des risques de catastrophe.
- **Travailler aussi bien dans les contextes humanitaires que de développement** : Tirer parti de l'expérience de l'UNICEF dans les contextes humanitaires et de développement pour « reconstruire en mieux ».
- **Travailler avec toutes les parties prenantes** : Collaborer avec le gouvernement et la société civile, les donateurs, les banques de développement, les organisations non gouvernementales internationales (ONGI), le milieu universitaire et le secteur privé (à tous les niveaux), et défendre des solutions coordonnées et collaboratives, assorties de responsabilités claires.
- **Sélectionner des interventions qui soient en accord avec l'avantage comparatif de l'UNICEF, son mandat pour les enfants, ainsi que sa position privilégiée de partenaire direct des gouvernements** : L'UNICEF déterminera les interventions les plus stratégiques dans chaque contexte, collaborera avec d'autres acteurs qui entreprennent des interventions similaires, renforcera l'expertise et les capacités là où cela s'avère nécessaire, et se tournera vers les partenaires pour assurer les interventions complémentaires qui ne sont pas du ressort de l'organisation.



## La Stratégie est alignée sur le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6

Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6<sup>1</sup> identifie cinq facteurs d'accélération susceptibles de favoriser la réalisation de la cible 6.2 :

- Gouvernance et politiques ;
- Financement ;
- Données et informations ;
- Renforcement des capacités ;
- Innovation.

Ces cinq facteurs d'accélération fournissent un cadre précieux pour réaliser des progrès accélérés et coordonnés dans le domaine de l'assainissement. La Stratégie est alignée sur ces cinq facteurs. **Chaque facteur d'accélération constitue un « pilier » de la Stratégie, associé à différentes approches programmatiques.** La nature collaborative du Cadre d'accélération est reprise dans cette stratégie : l'action de l'UNICEF reposera sur une logique de partenariat, de collaboration et de mobilisation de

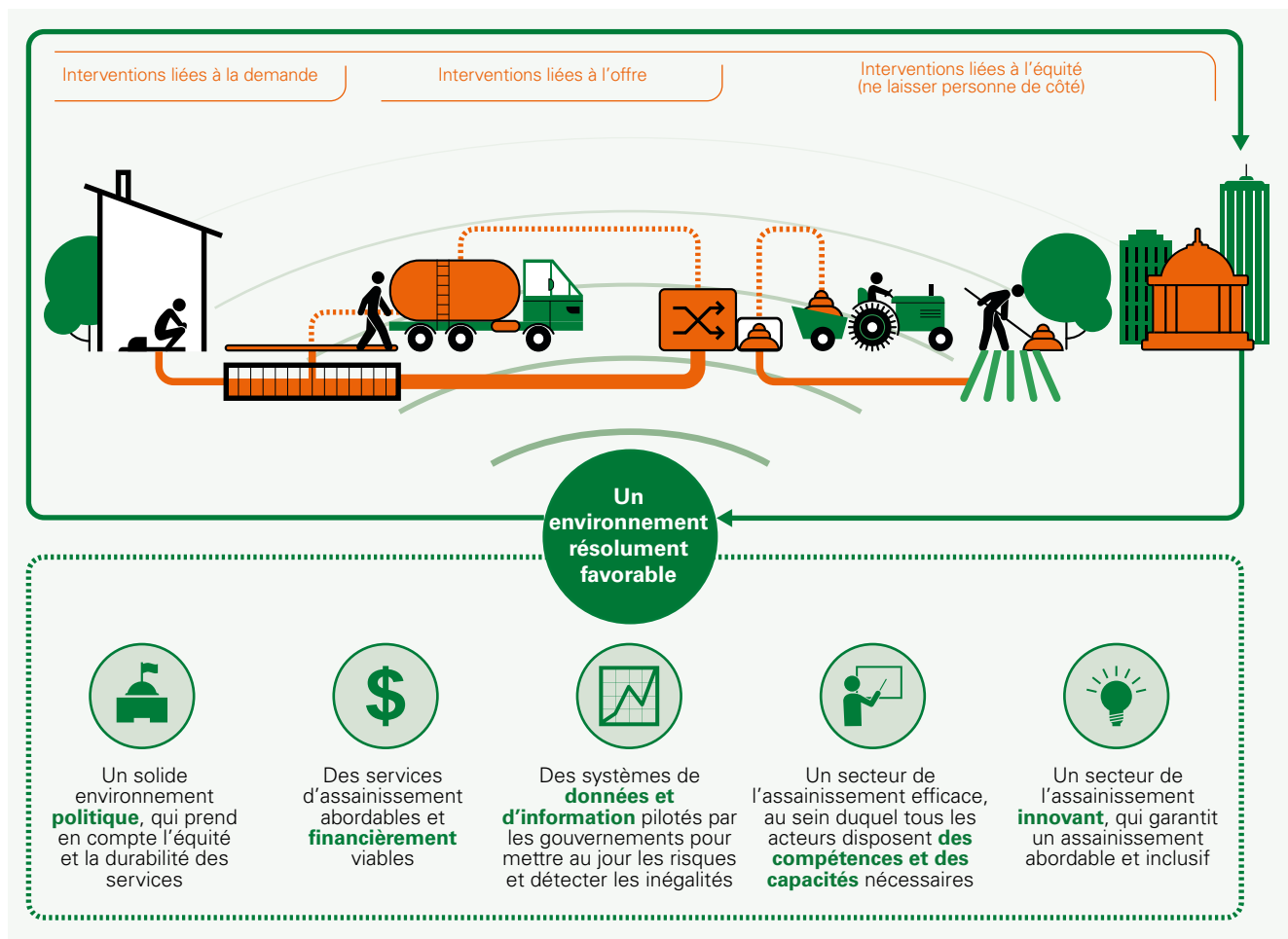


ressources afin d'atteindre d'ambitieux objectifs en matière d'assainissement. Ces piliers sont étroitement liés et interdépendants, ce qui peut entraîner un chevauchement des actions entreprises au titre de chacun d'eux.

L'approche de mise en œuvre et les interventions prioritaires seront déterminées à la lumière d'une compréhension approfondie du contexte local, notamment les niveaux de capacité et les ressources disponibles, et de l'avantage comparatif de l'UNICEF.



<sup>1</sup> <https://www.unwater.org/publications/the-sdg-6-global-acceleration-framework>



## Gouvernance et politiques

**L'UNICEF accompagnera les gouvernements dans la création d'un environnement politique solide, capable de produire des solutions d'assainissement géré en toute sécurité durables et équitables pour tous.**

En tant que conseiller de confiance des gouvernements et organisme chef de file des Nations Unies dans le domaine de l'assainissement, l'UNICEF occupe une position privilégiée pour rassembler et coordonner les parties prenantes du secteur. La portée mondiale de l'UNICEF et ses liens avec d'importantes organisations des Nations Unies constituent un avantage majeur. L'UNICEF peut tirer parti de sa taille, de sa portée et de son mandat pour mener des actions de plaidoyer aux niveaux national et mondial, promouvoir un renforcement des capacités à grande échelle, et assurer la coordination entre les différents secteurs et acteurs. En vertu de cette stratégie, les bureaux de pays identifieront les interventions qui encouragent le leadership, définiront et renforceront les capacités institutionnelles, appuieront l'élaboration des politiques, et favoriseront et encourageront la coordination.



## Financements

**L'UNICEF aidera les gouvernements à mettre en place un secteur de l'assainissement entièrement financé et financièrement viable, capable de dispenser à tous des services abordables et gérés en toute sécurité.**

L'UNICEF défend le caractère public de l'assainissement ainsi que le besoin d'équité dans les flux financiers du secteur. L'UNICEF dispose d'une grande expérience en matière d'appui aux gouvernements dans le suivi des flux financiers liés au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH). Pour ce faire, l'organisation utilise la méthode TrackFin ou établit des synthèses budgétaires, afin de plaider en faveur d'un assainissement géré en toute sécurité. De nombreux bureaux de pays ont soutenu différentes possibilités d'accès aux financements pour les populations vulnérables, en particulier grâce à la microfinance et aux fonds renouvelables. Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent appuyer les stratégies de financement, la définition des tarifs et des subventions, les dispositifs de microfinance et les fonds renouvelables, ainsi que le suivi des flux financiers du secteur EAH.



## Données et suivi

**L'UNICEF soutiendra un suivi renforcé, mené par le gouvernement, des progrès accomplis vers un assainissement géré en toute sécurité, tout au long de la chaîne d'assainissement, en mettant l'accent sur l'identification des risques d'exposition ainsi que le suivi de l'élimination des inégalités.**

L'UNICEF peut tirer parti de son engagement au sein du Programme commun de suivi et de sa compréhension de ce dernier, y compris concernant l'utilisation de données de haute qualité ainsi que de définitions, méthodes et outils normalisés afin de collecter des données représentatives sur les populations cibles. L'UNICEF collabore régulièrement avec les gouvernements dans le cadre de l'élaboration et du renforcement des systèmes nationaux de suivi destinés à la prise de décisions, en particulier pour le suivi des risques tout au long de la chaîne d'assainissement et le suivi de l'assainissement résilient au climat. En outre, de nombreux bureaux de pays de l'UNICEF ont appuyé le suivi coordonné au moyen de dispositifs tels que les examens sectoriels conjoints. Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent mettre en place et renforcer les systèmes nationaux de suivi et aider les gouvernements à suivre les risques existants le long de la chaîne d'assainissement.



## Innovation.

**L'UNICEF accompagnera les gouvernements dans la création d'un secteur de l'assainissement dynamique et innovant, qui encourage l'adoption d'idées, de méthodes et de produits nouveaux afin de favoriser l'instauration d'un assainissement abordable et inclusif géré en toute sécurité.**

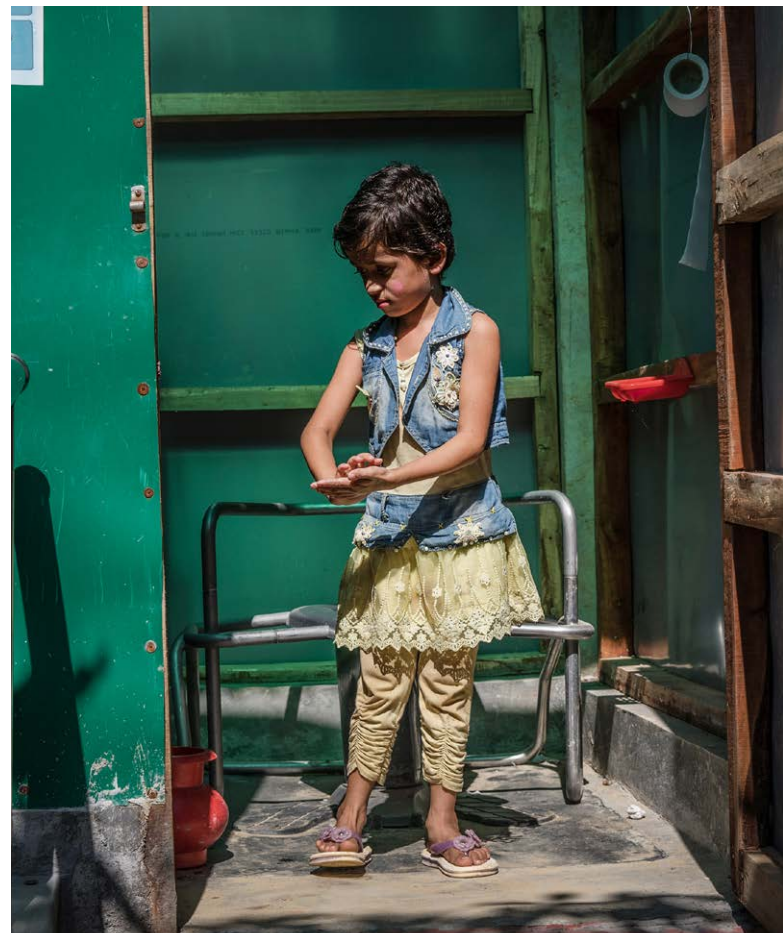
Le leadership mondial et la position respectée de l'UNICEF facilitent le partage de connaissances en matière d'innovation et incitent d'autres partenaires sectoriels à s'y rallier, contribuant ainsi au déploiement de l'innovation à grande échelle. La Division de l'approvisionnement de l'UNICEF a aidé à façonner le marché afin de favoriser l'innovation, en se concentrant sur les innovations bénéfiques aux groupes vulnérables. Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent renforcer l'environnement favorable à l'innovation en matière d'assainissement, appuyer la mise en place d'approches et d'infrastructures innovantes dans ce domaine, et favoriser l'utilisation de services mobiles dans le secteur de l'assainissement.



## Renforcement des capacités

**L'UNICEF appuiera les gouvernements dans la création d'un secteur de l'assainissement proactif et efficace, au sein duquel tous les acteurs disposent des compétences et des capacités nécessaires pour remplir leur rôle.**

L'UNICEF bénéficie d'une longue expérience dans le domaine du soutien au renforcement institutionnel des gouvernements, notamment au niveau infranational. L'UNICEF possède des compétences et une expérience solides dans le domaine de la formation, y compris en matière d'élaboration de supports et de ressources de haute qualité pour le renforcement des capacités. L'UNICEF dispose de partenariats et de liens avec des institutions universitaires dont il est possible de tirer profit, ainsi que d'une expérience en matière d'échange de connaissances et de collaboration Sud-Sud. Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent appuyer l'évaluation des besoins en ressources techniques et humaines, le renforcement institutionnel et le renforcement des ressources humaines, ainsi que la recherche et la formation au sein des institutions universitaires.



# Chaque bureau de pays de l'UNICEF sera encouragé à élaborer une stratégie nationale décrivant le soutien qu'apportera l'UNICEF à l'instauration de l'assainissement géré en toute sécurité dans ce pays



Tous les pays (fragiles, à faible revenu, à revenu intermédiaire ou à revenu élevé), dans tous les contextes (d'urgence ou de développement à long terme), ont la possibilité de dresser un plan qui leur permette d'instaurer un assainissement géré en toute sécurité, quel que soit leur point de départ en matière de couverture de l'assainissement, de situation économique, d'environnement institutionnel ou de capacités.





Les interventions soutenues par l'UNICEF dépendront de chaque situation, selon que le pays (ou la région au sein d'un pays) parte d'une situation d'urgence (avec des installations temporaires), d'une situation de défécation à l'air libre généralisée ou d'une situation propice à l'instauration d'un assainissement de base. Dans certains pays, il est possible que des solutions différentes doivent être déployées dans différentes régions. Dans chaque situation, les bureaux de pays définiront la voie spécifique à suivre pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité au fil du temps, en tenant compte du contexte existant, notamment en ce qui concerne les capacités, les ressources, la démographie et d'autres facteurs.

Chaque stratégie nationale décrira les interventions fondamentales qui sous-tendent l'approche programmatique de l'UNICEF dans tous les contextes. Ces interventions toucheront aux domaines politique, stratégique, réglementaire et financier, ainsi qu'aux financements, aux données et au renforcement des capacités.



## L'ensemble des démarches pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité reposeront sur les interventions fondamentales aux niveaux national et infranational

Dans tous les pays, quel que soit leur point de départ, l'UNICEF peut contribuer à veiller à ce que les politiques et les stratégies du gouvernement soient axées sur l'assainissement géré en toute sécurité, en tenant compte de la chaîne des services d'assainissement dans son intégralité.

### Les interventions fondamentales de l'UNICEF seront les suivantes :

- **Appui au leadership politique** : Plaidoyer et dialogue de haut niveau.
- **Responsabilité institutionnelle** : Renforcement des responsabilités institutionnelles en matière d'assainissement, au moyen d'approches telles que l'Outil d'analyse des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (WASH-BAT) et les examens sectoriels conjoints.
- **Politiques d'assainissement géré en toute sécurité** : Mise en place ou amélioration des politiques, en y intégrant des définitions et des cibles en matière d'assainissement géré en toute sécurité.
- **Systèmes de données** : Renforcement des systèmes de collecte et d'analyse des données sur l'assainissement géré en toute sécurité.
- **Capacités** : Renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines pour l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité.
- **Financement** : S'assurer que les budgets et les mécanismes financiers favorisent l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité et d'un accès équitable aux services.
- **Innovation** : Renforcement des innovations financières, méthodologiques et commerciales pour combler les lacunes en matière de prestation de services.

## Mise en œuvre de la Stratégie

Les bureaux de pays de l'UNICEF seront appuyés par les bureaux régionaux et par l'équipe EAH du siège de l'UNICEF à New York. Par exemple, un registre de consultants justifiant d'une expertise en matière de renforcement des systèmes d'assainissement a été mis au point afin de répondre à la demande régionale et nationale d'appui à la révision et à la mise à jour des politiques d'assainissement, à l'amélioration des modèles de financement ainsi qu'au renforcement des capacités. La priorité initiale des consultants du registre est de soutenir les pays qui mettent en œuvre les orientations politiques concernant l'assainissement en Afrique (de l'anglais *African Sanitation Policy Guidelines*, ou ASPG).

Les bureaux de pays seront également encouragés à intégrer la Stratégie dans les descriptifs de programme de pays de l'UNICEF et seront accompagnés en ce sens. La processus d'élaboration des descriptifs de programme de pays prévoira ainsi des possibilités et des points d'entrée pour intégrer les mesures prévues par la Stratégie et son ambition d'instaurer un assainissement géré en toute sécurité.

Afin d'agir en tant qu'organisation génératrice de connaissances et de diffuser de nouvelles compétences, l'UNICEF mettra en place un réseau mondial d'apprentissage dirigé par l'équipe de New York et soutenu par les bureaux régionaux, dans une optique d'échange d'expériences et de connaissances. Ce réseau s'appuiera sur des forums de discussion virtuels, tels que des webinaires internationaux, afin d'encourager le dialogue entre les pays. Il encouragera également l'apprentissage entre pairs ainsi que les jumelages entre pays et au sein des pays afin de favoriser l'apprentissage et l'enrichissement mutuels, le leadership local et la mise à l'échelle des programmes.

## Suivre les progrès réalisés vers les étapes clés et les cibles établies

Une dynamique soutenue devra impérativement être entretenue tout au long des huit années de la Stratégie pour que l'UNICEF et ses partenaires parviennent à atteindre leur objectif d'aider directement ou indirectement 1 milliard de personnes à accéder à un assainissement géré en toute sécurité. Diverses informations seront collectées afin d'assurer le suivi de la Stratégie, notamment des informations sur les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que des données qualitatives sur la nature et la qualité des travaux de renforcement des systèmes d'assainissement réalisés au niveau national. Le système de suivi de l'UNICEF jouera un rôle essentiel pour permettre à la mise en œuvre de la Stratégie d'évoluer et de gagner en efficacité au fil du temps, ainsi que pour mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs fixés.

## Financement de la Stratégie grâce à des partenariats avec des donateurs bilatéraux, des fondations et des entreprises

Les donateurs bilatéraux, les fondations et les entreprises partenaires apporteront un soutien sous la forme de financements et de conseils, car ils disposent généralement d'une expertise et d'une expérience solides dans le secteur de l'assainissement. L'UNICEF cherche à encourager des relations durables avec des donateurs qui comprennent la nécessité de travailler en amont, selon une approche axée sur les politiques, qui valorise la collaboration et les partenariats.

Publié par l'UNICEF  
Division de la communication mondiale et du plaidoyer  
3 United Nations Plaza  
New York, NY 10017, États-Unis

pubdoc@unicef.org  
www.unicef.org

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
Octobre 2022



pour chaque enfant